

PROCES VERBAL du Conseil Municipal du LUNDI 14 JANVIER 2013

Nombre de membres : L'an deux mil treize, le quatorze janvier à 20 heures, le Conseil
Afférents au Conseil : 15 Municipal de LA CHAPELLE DE LA TOUR régulièrement
En Exercice : 15 convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
Présents : 12 habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean GALLIEN.

Présents : Jacques BERNARD, Odile RAVIER, Gérard BOUVIER, Hervé GUILLAUD, Carole MILLET, Carole SAINTHON, Fabrice GENTIL, Patrice ORCEL, Thérèse ARNAUD, Nathalie PEUTIN, Jean-Pierre GAILHAC.

Excusés : Christian BONNET GONNET, Fabien CHATELAT, Valérie CHAMBAZ, qui ont respectivement donné procuration à Hervé GUILLAUD, Carole MILLET, Patrice ORCEL.

Secrétaire de séance : M. ORCEL Patrice

ORDRE DU JOUR : * Approbation du dernier compte rendu
* Avis de mise en œuvre du schéma départemental de la coopération intercommunale
* QUESTIONS DIVERSES

Ouverture de séance à 20h15

Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu de la réunion du 10 décembre 2012 est adopté à l'unanimité.

Avis de mise en œuvre du schéma départemental de la coopération intercommunale

Le schéma départemental de coopération intercommunale mis en œuvre dans le cadre de la loi de la réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010 et approuvé par arrêté préfectoral du 22 décembre 2011 prescrit plusieurs mesures destinées à rationaliser la carte intercommunale.

L'une de ces prescriptions porte sur la fusion –extension des communautés de communes de la Chaîne des Tisserands, des vallons du Guiers de la Vallée de l'Hien, de Virieu-Vallée de la Bourbre, des vallons de la Tour et de la commune de ST Ondras.

Cette proposition est soumise à l'avis de chaque communauté de communes intéressée ainsi qu'à l'accord de chaque commune incluse dans le projet de périmètre.

L'arrêté de projet de périmètre dresse la liste des futures communes membres de cet EPCI dénommé « Les Vals du Dauphiné » à fiscalité propres au 1^{er} janvier 2014.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de périmètre des Vals du Dauphiné, mais souhaite avant apporter les précisions suivantes :

Au sujet du périmètre c'est à l'initiative du sous-préfet de l'époque de faire coïncider le futur territoire à celui du Conseil Général et du comité d'expansion puisque les élus avaient l'habitude de travailler ensemble. Ce découpage a été repris par le préfet M. DOUARON qui l'a inscrit dans le SDCI.

La représentation des communes au sein de la future intercommunalité a été modifiée au 31/12/2012 et nous aurions vraisemblablement 2 représentants.

Sur le plan fiscal et financier la communauté de communes des Vallons de la Tour verra ses taux abaissés au taux moyen des 5 intercommunalités.

Une certitude également : les services de l'Etat vont abandonner progressivement leurs missions en directions des communes et il faudra bien mutualiser à une échelle plus grande l'ATESAT et les instructions des dossiers d'urbanisme.

La commune de La Chapelle comme les 3 autres les moins dotés (Le Passage, Faverges, Rochetoirin) n'ont rien à perdre.

A titre personnel et compte tenu de mon implication dans le comité de pilotage et du groupe de travail environnement je ne m'opposerais pas au projet.

Derrière la question du périmètre c'est bien sur la fusion qui est en cause. Je vous laisse l'entière liberté de votre vote.

Il propose un vote à bulletin secret. Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ce mode de scrutin.

Sont désignés comme assesseurs :
Carole SAINTHON, Patrice ORCEL

Le vote doit répondre à la question suivante :
« Etes-vous d'accord avec le projet de périmètre des Vals du Dauphiné ? »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 4 voix POUR, 10 voix CONTRE et 1 ABSTENTION :

- se prononce CONTRE le projet de périmètre de la nouvelle intercommunalité « Les Vals du Dauphiné »

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

Le Maire rend compte des décisions prises par ses soins dans le cadre des délégations données :

➤ **Décision 2013/01**

- Coût réparation abri bus Meynat (fournitures : 481.99 € TTC)
- Acquisition matériel auprès de ELEC FROID :

armoires 2 portes inox	2 090€ HT
Machine à glaçons	1 490€ HT

INFOS DIVERSES

• **Syndicat des collègues :**

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande du syndicat des collègues afin que les communes adhérentes se prononcent sur le remboursement anticipé des emprunts relatifs aux dépenses d'investissements.

Il précise que la part restant à la charge de la commune est de 28 643.69 €

Le Conseil Municipal devra se positionner sur cette question.

- Le Maire informe qu'il a reçu les présidents du Tennis club et du CPC afin de trouver une solution au différend sur l'occupation du gymnase pour des entraînements. Un accord a été finalement trouvé et des modifications apportées au planning pour une période d'essai.
- Prochaine réunion du conseil municipal : lundi 18 Février 2013 à 20h
- Levée de séance à 21h20

Membres présents	Fonction	Signatures
Jean GALLIEN	Maire	
Jacques BERNARD	1 ^{er} adjoint	
Odile RAVIER	2 ^{ème} adjoint	
Gérard BOUVIER	3 ^{ème} adjoint	
Hervé GUILLAUD	4 ^{ème} adjoint	
Carole MILLET	Conseillère municipale	
Carole SAINTHON	Conseillère municipale	
Fabrice GENTIL	Conseiller municipal	

Patrice ORCEL	Conseiller municipal	
Thérèse ARNAUD	Conseillère municipale	
Nathalie PEUTIN	Conseillère municipale	
Jean Pierre GAILHAC	Conseiller municipal	